

Date de convocation du Conseil Municipal : 02.01.2019  
Date d'affichage du compte-rendu : 09.01.2019  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 40  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 39

Le huit Janvier deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice **MICHELET** Maire – Maire délégué Chef-Boutonne, Mme Sylvie **MAGNAIN** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Emilie **BAUDREZ** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Joël **PROUST** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES** 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie **VALLET** 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri **MOINARD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-délégué La Bataille, M. Jean **WAROUX** Maire-délégué Crézières, M. Claude **REDIEN** Maire-délégué Tillou, M. Timothy **WEIR**, Mme Sue **HILLIER SMITH**, M. Robin **HOLMES**, M. Jean-Luc **COUTANT**, M. Patrice **BAUDOUI**N, Mme Sophie **ROBION**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, Mme Valérie **COUARRAZE**, M. Claude **PAPOT**, Mme Martine **DUMEIGE**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Noël **GIRAUD**, , Mme Dominique **COIRIER**, Mme Séverine **BERLAND**, M. Arthur **JONES**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Jacqueline **LORET**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Stéphanie **ROBERT**, M. Christian **GRIPPON**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD**, M. Patrick **PETIT**.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Jean **GENAIS** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Marie-Claire **VEQUE** et à M. Patrick **PETIT** ainsi que Mme Karen **BOUTY** non représentée.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Emilie **BAUDREZ**

L'an deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEF BOUTONNE issu de la création de la commune de CHEF BOUTONNE regroupant les communes historiques de Chef-Boutonne, Crézières, La Bataille et Tilloudans s'est réuni au centre culturel de Chef Boutonne choisie pour des raisons de sécurité tout en respectant le principe de neutralité, en application des articles L2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidence de l'assemblée pour l'élection du maire est confiée à M. Noel **GIRAUD** le plus âgé des membres présents. Sur proposition du Président de séance, Mme Emilie **BAUDREZ** a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

### **ELECTION DU MAIRE**

Il est rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Sur proposition du Président de séance, Messieurs Patrice **BAUDOUI**N et Patrick **PETIT** sont, à l'unanimité, désignés assesseurs.

**Monsieur Fabrice MICHELET seul candidat est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin par 35 voix (1 nul et 3 blancs).**

Installé dans ses fonctions, il prend immédiatement la présidence de la séance pour la suite de la réunion.

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que le nombre maximum est égal à 30% du nombre de conseillers municipaux composant le Conseil Municipal soit 30% de 40 = 12.

Le nombre proposé correspondant au nombre cumulé des adjoints des communes historiques soit 8, est entériné à l'unanimité par l'assemblée.

Une seule liste de candidats aux postes d'adjoints est déposée par Mme Sylvie Magnain. Les 8 candidats figurant sur cette liste sont élus par 30 voix (5 nuls 4 blancs).

Sont ainsi élus adjoints :

1<sup>er</sup> adjoint **MAGNAIN** Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjoint **BAUDREZ** Emilie, 3<sup>ème</sup> adjoint **PROUST** Joël  
4<sup>ème</sup> adjoint **HOLMES** Amanda, 5<sup>ème</sup> adjoint **BETTAN** Nicole, 6<sup>ème</sup> adjoint **VALLET** Jean-Marie  
7<sup>ème</sup> adjoint **FOURRE** Rodolphe, 8<sup>ème</sup> adjoint **MOINARD** Henri

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour le bon déroulement de cette élection et prononce un discours annexé au présent compte rendu, dans lequel il expose les différentes attributions de chaque maire délégué et adjoints.

## ACTUALISATION DE LA CHARTE DE LA COMMUNE

Monsieur Jean Waroux suggère de préciser la rédaction de la charte adoptée par l'ensemble des conseils municipaux des communes historiques en Août 2018. Ces adaptations ne modifient pas l'esprit de la charte mais apportent quelques compléments, notamment dans l'article VI ainsi rédigé :

### **Article VI. Les éventuelles futures fusions avec d'autres communes**

Pour ne pas exposer la commune nouvelle et ses habitants à des modifications récurrentes, il sera demandé aux communes désireuses de la rejoindre de :

→ Partager les objectifs et respecter l'organisation définis dans la présente charte.

→ Procéder aux ajustements nécessaires tels que la suppression des doublons dans les noms de rues ou de lieux-dits, l'alignement des remises consenties aux résidents de la commune pour la location de salles, règlements et tarifs en vigueur...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour (1 abstention) entérine la charte actualisée.

## ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur Claude Redien indique que vu les articles L. 2123-20, L.2123-20-1, L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints au maire, les arrêtés municipaux du Maire portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire et la spécificité des maires délégués,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et maires délégués, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Il est précisé que les indemnités sont déterminées dans la limite d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1022, variant selon la population de la commune.

### **Enveloppe maximum théorique par rapport à la strate de population**

Enveloppe Maximum	Coefficient maximum	Montant maximum	nombre	Indemnité maximum
Maire	43,00	1 664,53€	1	1 664,53€
Adjoints	16,50	638,72€	6	3 832,29€
Maires délégués	17,00	658,07€	3	1 974,21€
Maire délégué Chef Boutonne	43,00	1 664,53€	1	1 664,53€
<b>Enveloppe Maximum</b>				<b>9 135,56€</b>

### **Proposition de taux et variation par rapport aux indemnités 2018**

		coefficient	Différence entre l'indemnité proposée et l'indemnité 2018
Maire délégué Chef-Boutonne	Fabrice Michelet	6,6	6 €
Maire		43	
1er adjoint	Sylvie <u>Magnain</u>	15	0 €
2ème adjoint	Emilie <u>Baudrez</u>	6,6	0 €
3ème adjoint	Joël Proust	15	0 €
4ème adjoint	Amanda Holmes	6,6	141 €
5ème adjoint	Nicole <u>Bettan</u>	15	0 €
6ème adjoint	Jean-Marie Vallet	6,6	0 €
7ème adjoint	Rodolphe Fourré	8	0 €
8ème adjoint	Henri <u>Moinard</u>	6,6	192 €
Maire Délégué Tillou	Claude <u>Redien</u>	17	0 €
Maire Délégué La Bataille	Marie-Claire <u>Vêque</u>	17	0 €
Maire Délégué Crézières	Jean <u>Waroux</u>	17	0 €
<b>Montant total</b>			<b>339 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 39 voix pour (4 contre) décide d'entériner la proposition indemnitaire des élus:

enveloppe maximum	9 135,56 €
total de la proposition	6 967,80 €
% de l'enveloppe	76,3%
augmentation par rapport aux indemnités actuelles	338,53 €
augmentation en pourcentage	5,11%

## DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Marie-Claire VEQUE indique que les commissions sont un lieu d'échanges, d'impulsion communale, de hiérarchisations des priorités dans chaque domaine, de réflexions à mener pour faire des propositions au Conseil Municipal.

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle « Chef Boutonne » au 1<sup>er</sup> janvier 2019, émanant des communes historiques de Chef-Boutonne, Crézières, La Bataille et Tillou, il est proposé aux membres du conseil municipal qui entérinent cette proposition, de créer les commissions suivantes dans lesquels ils se sont volontairement inscrits pour participer aux travaux qui y seront menés :

### Commission PATRIMOINE

Embellissement cadre de vie Ville et villages fleuris  
Travaux Bâtiments - Travaux Voirie.

**Amanda Holmes Joël Proust Jean-Marie Vallet**

BERLAND Séverine

COIRAUT Patrick

COUTEAU Sylvie

FOURRE Rodolphe

HOLMES Robin

PAPOT Claude

PETIT Patrick

TRUTEAU Pascal

REDIEN Claude

RINGEISEN Marie-Noëlle

VEQUE Marie-Claire

WAROUX Jean

### Commission ANIMATION

Animations communales et associatives - Communication

**Emilie Baudrez Sylvie Magnain**

BETTAN Nicole

COIRAUT Patrick

COIRIER Dominique

GIRAUD Noël

GRIPPON Christian

HAYE Ginette

HOLMES Amanda

HOLMES Robin

JONES Arthur

PETIT Patrick

ROBERT Stéphanie

WEIR Timothy

### Commission DEVELOPPEMENT

Urbanisme (PLU, Carte communale) - Zone protégée SPR  
Label PCC & Villes et Villages Fleuris  
Développement économique - Revitalisation centre bourg.

**Henri Moinard Marie-Claire Vèque Jean Waroux**

BERLAND Séverine

BETTAN Nicole

COUTANT Jean-Luc

PETIT Patrick

REDIEN Claude

ROBION Sophie

WAROUX Jean

WEIR Timothy

### Commission RESSOURCES HUMAINES

Organisation, Gestion des carrières,  
Définition des postes, Aide au recrutement

**Fabrice Michelet**

BAUDOUIIN Patrice

HILLIER SMITH Sue

MAGNAIN Sylvie

REDIEN Claude

VEQUE Marie-Claire

### Commission FINANCES

Préparation des budgets  
Analyse et prospective budgétaire

**Claude Redien**

COIRAUT Patrick

COUTEAU Sylvie

FOURRE Rodolphe

JONES Arthur

PROUST Joël

ROBION Sophie

VALLET Jean-Marie

VASLIN Stéphane

WAROUX Jean

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle « Chef Boutonne » au 1<sup>er</sup> janvier 2019, émanant des communes historiques de Chef-Boutonne, Crézières, La Bataille et Tillou, il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner ses représentants dans les organismes suivants dont Mme Marie Claire Vêque rappelle les différentes missions :

**DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SEVRES (SIEDS)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les deux délégués ci-dessus désignés pour siéger en qualité de représentant de la commune de Chef-Boutonne, au SIEDS de Niort (79).

	NOM	Prénom
<b>Titulaire</b>	GRIFFAULT	Francis
Suppléant	VALLET	Jean-Marie

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DE VOIRIE DE LA BOUTONNE (S.I.V.U Voirie)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les 12 délégués suivants :

NOM	Prénom
COUTANT	Jean-Luc
GIRAUD	Noel
GRIFFAULT	Francis
HOLMES	Robin
MICHELET	Fabrice
PAPOT	Claude
PETIT	Patrick
PROUST	Joël
VALLET	Jean-Marie
VEQUE	Marie Claire
WAROUX	Jean
WEIR	Timothy

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B « S.M.A.E.P »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les délégués suivants :

	NOM	Prénom
<b>titulaire</b>	<b>GIRAUD</b>	<b>Noel</b>
Suppléant	MOINARD	Henri
<b>titulaire</b>	<b>HOLMES</b>	<b>Amanda</b>
Suppléant	HOLMES	Robin
<b>titulaire</b>	<b>JONES</b>	<b>Arthur</b>
Suppléant	TRUTEAU	Pascal
<b>titulaire</b>	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>
Suppléant	LORET	Jacqueline
<b>titulaire</b>	<b>PROUST</b>	<b>Joel</b>
Suppléant	PETIT	Patrick
<b>titulaire</b>	<b>VALLET</b>	<b>Jean-Marie</b>
Suppléant	REDIEN	Claude

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE DE  
L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DU BASSIN DE LA BOUTONNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les délégués suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
GIRAUD	Noel
HOLMES	Amanda
LORET	Jacqueline
MOINARD	Henri
PETIT	Patrick
RINGEISEN	Marie-Noelle
VALLET	Jean-Marie
WEIR	Timothy

**DESIGNATION DES DELEGUES AU LYCEE PROFESSIONNEL JEAN-FRANCOIS CAIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les délégués suivants :

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Titulaire</b>	<b>ROBION</b>	<b>Sophie</b>
Suppléant	FOURRE	Rodolphe

**DESIGNATION DES DELEGUES AU COLLEGE François TRUFFAUT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les délégués suivants :

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Titulaire</b>	<b>FOURRE</b>	<b>Rodolphe</b>
Suppléant	BAUDOIN	Patrice

**DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE AU CNAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, le délégué suivant :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
FOURRE	Rodolphe

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES POMPES FUNEBRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les délégués suivants :

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Titulaire</b>	<b>VEQUE</b>	<b>Marie-Claire</b>
Suppléant	GIRAUD	Noel
<b>Titulaire</b>	<b>PAPOT</b>	<b>Claude</b>
Suppléant	VALLET	Jean-Marie

Il est précisé que ce syndicat existe de nombreuses années avec une activité entre autres, sur les communes historiques de Tillou et La Bataille.

**DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité,

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
VALLET	Jean-Marie

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX PETITES CITES DE CARACTERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité, les délégués suivants

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Titulaire</b>	<b>BETTAN</b>	<b>Nicole</b>
Suppléant	VEQUE	Marie-Claire

## DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité,

Nom	Prénom
<b>PROUST</b>	<b>Joël</b>

## DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION FONCIERE DE CREZIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité,

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
WAROUX	Jean

## REPRESENTANT POUR SIEGER A LA COMMISSION ELECTORALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en son sein et à l'unanimité,

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
JONES	Arthur

## FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEF-BOUTONNE et DESIGNATION DES MEMBRES

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle « Chef Boutonne » au 1<sup>er</sup> janvier 2019, émanant des communes historiques de Chef-Boutonne, Crézières, La Bataille et Tillou, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres composant le Centre Communal d'Action Sociale.

Présidé de droit par le Maire, il est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile appartenant à 4 catégories d'associations : des associations de personnes âgées, des associations de personnes handicapées, des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de l'Union Départementale des Associations Familiales.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi le nombre d'administrateurs :**

**Maire (de plein droit Président du CCAS) - 8 Conseillers municipaux - 8 Membres associatifs cooptés**

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des membres élus, au scrutin secret, au vu de la seule liste présentée.

Sont ainsi élus, à l'unanimité, pour être membres du CCAS en qualité de conseillers municipaux :

BAUDREZ Emilie, BETTAN Nicole, COUARRAZE Valérie, COUTEAU Sylvie HAYE Ginette LORET Jacqueline MOINARD Henri et VALLET Jean-Marie

## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de conseillers à élire est de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants (communes de moins de 3500 habitants), il est précisé que le Maire siège de plein droit.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection des membres élus, au scrutin secret, au vu de la seule liste présentée. Sont ainsi élus, à l'unanimité, pour **siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de CHEF BOUTONNE** :

**MEMBRES TITULAIRES :**

COIRAULT Patrick  
REDIEN Claude  
WAROUX Jean

**MEMBRES SUPPLEANTS**

PAPOT Claude  
ROBION Sophie  
VEQUE Marie-Claire

Monsieur le Maire remercie les assesseurs qui ont œuvré pour chacun de ces scrutins.

**FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS**

Monsieur Claude Redien présente la proposition suivante qui est entérinée à l'unanimité :

Le remboursement des frais kilométriques (sur la base en vigueur) engendrés pour les réunions qui auront lieu hors de la communauté de communes de Mellois en Poitou, sera effectué pour l'ensemble des élus sur présentation d'un état de frais.

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur Jean Waroux indique que le Conseil Municipal dispose d'une compétence générale pour prendre les décisions relatives aux affaires d'intérêt communal (art L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'article 2122.22 du CGCT, modifié par la LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 6 et par la LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 9, donne la possibilité au Maire, par délégation du Conseil Municipal, d'être chargé en tout ou partie et pour la durée du mandat de compétences dans **29 domaines limitativement énumérés.** Le maire peut ainsi par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie de ces compétences et pour la durée de son mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire des compétences suivantes :

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 20 000 €.

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs qui abroge les tableaux de chacune des 4 communes historiques. Il est précisé que tous les postes existants sont maintenus.

grade des agents	Cat	Postes au 01/01/2019					
		Nombre de postes 35h	Nombre de postes 29h30	Nombre de postes 22 h	Nombre de postes 20 h	Nombre de postes 17,5	Nombre de postes 10h
Attaché Principal	A	1					
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1				
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	4					
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	1					
Agent de Maîtrise Principal	C	2					
Agent de Maîtrise	C	1					
Adjt Techn Territorial Principal de 2ème classe	C	1					
Adjoint Territorial du Patrimoine	C			1			
Adjoint Technique Territorial	C	7			1	2	1
TOTAL		18	1	1	1	2	1
TOTAL GENERAL AU 01/01/2019		24					
TOTAL ETP AU 01/01/2019		21,33					

## **CREATION DE POSTES POUR LE TRANSFERT DU PERSONNEL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer les postes indiqués dans le tableau des effectifs pour permettre le transfert du personnel issu des 4 communes historiques

## **CREATION DE REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES**

M. Claude Redien indique qu'il est proposé de créer les régies nécessaires à la bonne exécution de l'activité de la commune en tenant compte de la liste des régies existantes sur les 4 communes historiques et en essayant d'en diminuer le nombre comme le suggère, par ailleurs, Monsieur le Trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les régies suivantes :

- Droit d'entrée des sites touristiques, locations des salles et gites et animations communales
- Photocopies et produits des locations de matériel et vente de biens communaux
- Droits de place pour le marché et la foire
- Abonnements à la médiathèque
- Cartes de pêche à l'étang de Javarzay
- Versement aides financières du CCAS et encaissement des remboursements de prêts
- Vente de tickets Mobilibus

pour lesquelles Monsieur le Maire nommera, après avis du comptable, les régisseurs par arrêté.

## **ADHESION AU CNAS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CNAS pour étendre à tous les agents en activité, le bénéficiaire de prestations (Comité d'œuvre sociale).

## **RISQUES STATUTAIRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par le centre de gestion pour la consultation à mener au titre des contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), la Commune de CHEF-BOUTONNE demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

## **CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature d'une convention avec l'Etat pour la dématérialisation des actes de la commune : délibérations, arrêtés, documents budgétaires vers la Préfecture, en utilisation le dispositif SLOW de la société Libriciel.

## **ADHESION A L'AGENCE ID 79**

Monsieur le Maire rappelle les domaines d'intervention de l'agence départementale Ingénierie Départementale 79 et les possibilités d'accompagnement qu'elle offre aux collectivités adhérentes pour un conseil ponctuel en amont des projets, un appui à la conduite de projets et notamment pour la recherche de financements (compris dans l'adhésion), de possibles prestations d'assistance au maître d'ouvrage (interventions conventionnées avec devis) . Cette mission sera un véritable outil d'aide à la décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'adhésion de la collectivité à ID79 et désigne Monsieur Patrick pour y représenter la collectivité. Il était en 2018 le représentant de la commune historique de Chef Boutonne.

## **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Suite à la présentation de Monsieur Claude Redien, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018.

Monsieur Francis Griffault demande le bilan des utilisations de la dotation CAP 79 du Conseil Départemental pour chacune des 4 communes historiques. Ce bilan sera communiqué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



## CHARTRE DE L'ELU

Monsieur le Maire rappelle que la charte de l'élu a été transmise à chacun. Elle stipule les droits et devoirs de l'élu dans le cadre de son mandat électoral.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 10 :

- La liste des dates des réunions du Conseil Municipal durant l'année 2019 est établie et sera communiquée à chacun.
- Rappel quant aux cérémonies de vœux à Chef Boutonne le vendredi 11.01 à 18heures30 et à Tillou le 12.01 à 16 heures.

Ainsi délibéré, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et ans susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire de la Commune de Chef Boutonne soussigné, CERTIFIE qu'un extrait de ce procès-verbal a été affiché à la porte de la Mairie de CHEF-BOUTONNE et publié dans la presse.

Le Maire,  
Fabrice MICHELET